

38 Susville ● Anciennes centrales thermiques

Le diagnostic environnemental a été réalisé en 1996. Un arrêté municipal du 12 mars 1996 interdit la pêche et la consommation des poissons de l'étang des Moutières, de la rivière la Jonche et de ses affluents sur le territoire de la commune. La Jonche se jette dans le Drac.

Des informations récentes communiquées par la mairie de Susville alors que la Préfecture de l'Isère bloque toute communication malgré un avis favorable de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs confirment que les sédiments et les poissons de l'étang des Moutières sont lourdement pollués et contaminés. Cet étang est en contact avec la plate-forme des centrales thermiques désaffectées et démantelées. La source PCB est localisée dans le secteur de l'ancienne salle des machines de l'ancienne centrale au niveau de la galerie d'arrivée des eaux et dans la partie supérieure de la salle des machines de la « Nouvelle » centrale. Les réseaux souterrains de canalisation ont été soumis à une purge partielle à la diligence de la commune. Mais le « gros » de la pollution est resté sur place faute de moyens financiers suffisants et c'est clairement Charbonnages de France qui a été désigné à la fois comme responsable de la pollution et de la dépollution ; la dissolution de Charbonnages de France est effective depuis fin 2007. C'est la cellule de liquidation de Charbonnages de France et le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM qui sont désormais responsables de la gestion de ce patrimoine.

De plus, la commune de Susville et la commune voisine de Pierre-Chatel sont victimes d'une sorte de « mitage » PCB avec des pollutions en provenance d'une décharge sauvage et d'une casse automobile en bordure de la Jonche d'une part, et d'une pollution PCB et hydrocarbures en bordure de l'étang du Crey.



Susville, la centrale thermique du Villaret

© Google Earth – FSRX